

5

ENTRETIEN PÉDAGOGIQUE



La présentation de votre projet d'études est une étape très importante pour valoriser votre candidature. Cet entretien permet d'évaluer votre parcours, votre projet et vos motivations afin d'éclairer la décision des établissements d'enseignement supérieur. A l'issue de cet entretien le dossier est transmis aux établissements choisis.
C'est l'opportunité pour vous de présenter et défendre votre projet d'études en France.

ATTENTION : Vous avez 7 jours pour vous positionner sur un créneau d'entretien dès le moment où vous avez été autorisé à prendre un rendez-vous

Prenez toutes les dispositions pour être à l'heure (15 minutes à l'avance).

A cet entretien vous devez apporter une pièce d'identité, votre convocation ainsi que tous les originaux des documents qui figurent dans votre dossier (pas de scan, ni de copie).

NB : L'entretien pédagogique n'est pas un passage obligatoire, certains candidats ont des dossiers très complets et il n'est pas nécessaire de les convoquer en entretien.
C'est pour cela qu'il est important de veiller à bien remplir votre dossier et y inclure une lettre de motivation bien soignée et argumentée en précisant le projet d'étude et le projet professionnel.

1

CONSTRUCTION DU PROJET



Quelle formation ? Quel établissement ? Quel diplôme ? Quel métier exercer ? Comment financer mes études ? Où me loger ? Construire un projet d'études personnel c'est savoir répondre à toutes ces questions. Pour vous aider à mieux préciser votre projet rendez-vous sur le site : [« monespacesn.campusfrance.org »](http://monespacesn.campusfrance.org)

Vous pouvez vous rapprocher de nos espaces d'accueil, d'information d'accompagnement à Dakar, Saint-Louis, Ziguinchor et Kaolack où des agents de Campus France pourront répondre à vos questions d'orientation et de préparation au séjour en France.

Participez aux ateliers d'orientation et aux sessions d'information avec les agents de Campus France.

Informez-vous au quotidien sur la page Facebook « Campus France Sénégal »

Ne confiez pas votre avenir à une agence et ne transmettez pas votre mot de passe à un tiers. Il est nécessaire de maîtriser vos choix de formations pour défendre votre mobilité.

6

VALIDATION DU CHOIX DÉFINITIF EN CAS D'ACCEPTATION



Connectez-vous régulièrement à votre compte Campus France/Etudes en France pour consulter les réponses des universités. Si vous êtes accepté(e), validez votre choix définitif au plus tard à la date figurant dans le calendrier Campus France.

- Si vous devez faire un complément de dossier, scanner et joignez, dans votre dossier, les documents à compléter avant de soumettre à nouveau votre dossier, puis présentez les originaux à l'espace Campus France de votre zone.
- Si vous n'avez pas de complément à faire, imprimez l'accord préalable d'inscription (document PDF disponible dans votre espace personnel).
- Attendez de recevoir le mail de fin de procédure Campus France.

Prenez contact le plus tôt possible avec les établissements choisis pour le suivi de votre inscription. Vérifiez votre date de rentrée et commencez les démarches consulaires.

2

INSCRIPTION EN LIGNE



C'est la phase de création de votre compte, sur la plateforme « Etudes en France », de la saisie de votre parcours et de formations (7 choix au maximum). Pour vous aider consulter :

- Rubriques procédures sur le site www.senegal.campusfrance.org
- Tutoriels sur la chaîne YouTube de Campus France Sénégal

Choisissez vos formations en vous assurant de respecter les conditions d'admission des établissements. Vous les trouverez sur les sites internet des établissements.

Des ateliers gratuits d'aide au remplissage de dossier sont proposés par campus France.

Vous pouvez enrichir la rubrique « parcours et diplômes » avec vos expériences professionnelles, associatives, sportives etc... Chaque activité devra être accompagnée de justificatifs

Attention : le programme ADIUT Maroc est réservé aux étudiants résidant au Maroc

7

DEMANDE DE VISA



Le passage par Campus France est obligatoire pour toute demande de visa pour des études de plus de 6 mois. Le paiement des frais Campus France donne droit à un demi-tarif sur le montant du visa étudiant.

Créez et remplissez jusqu'au bout votre demande de visa sur www.france-visas.gouv.fr. Vous pourrez, à la fin du processus, obtenir la liste des pièces consulaires à apporter lors de votre rendez-vous VFS.

Rapprochez-vous de VFS pour la prise de rendez-vous (senegalinfo.frsn@vfsselfline.com - 33 860 60 06).

La procédure de demande de visa est du ressort exclusif du Consulat Général. Campus France n'intervient pas dans le processus de décision du visa. Pour toute question écrivez à l'adresse suivante : visas.dakar-fslt@diplomatie.gouv.fr

La demande de visa peut être effectuée 90 jours avant la date de départ prévue.

3

SOUSSION & PAIEMENT



Avant d'être soumis en ligne, vous devez vous assurer que votre dossier est correctement rempli et que les justificatifs sont au bon endroit et dans le bon sens.

Les frais de dossier de 75 000 FCFA (non remboursables) sont à régler auprès d'une agence de la BICIS sur présentation de l'autorisation de paiement Campus France envoyée au candidat après la soumission du dossier.

Important ! Veillez à soumettre votre dossier et à vous acquitter des frais de dossier dans les délais du calendrier campus France en fonction des formations choisies.

Assurez-vous, avant de payer, d'être éligible. Pour cela vous pouvez vérifier les critères d'inéligibilités inclus dans ce document. Aucun remboursement ne sera effectué.

8

PRÉPARATION DE VOTRE SÉJOUR EN FRANCE



Pour vous accompagner dans la préparation de votre séjour, Campus France, met à votre disposition le guide « Mon séjour en France » et organise des séances de préparation au départ.

À votre arrivée occupez-vous de :

- Votre installation
- Votre inscription définitive dans votre établissement
- Vos formalités administratives (OFII, régularisation, etc...)

Avec l'Institut Français vous pouvez acquérir des compétences supplémentaires nécessaires à la réussite de vos études universitaires grâce aux sessions de **Français sur Objectif Universitaire**.

Pour débiter au mieux votre séjour en France, prévoyez d'arriver sur place 15 jours avant votre rentrée.

4

CORRECTION ET VALIDATION DU DOSSIER



Une fois le paiement des frais de dossier effectué, Campus France vérifie les informations de votre dossier.

► S'il est incomplet, le dossier est renvoyé avec des remarques vous précisant les corrections à effectuer. Si vous ne comprenez pas ce qui vous est demandé, vous avez la possibilité de discuter en temps réel avec un agent de Campus France via la plateforme monespacesn.campusfrance.org

► S'il est complet, vous recevrez un mail pour vous notifier la suite de la procédure.

Attention : Plus tôt vous soumettez votre dossier, plus tôt il sera pris en charge

En cas de correction, veillez à bien prendre en compte les remarques car 1 SEUL PASSAGE EN CORRECTION EST AUTORISÉ. Il est important de consulter fréquemment la messagerie de votre espace personnel.

Une fois la correction effectuée, soumettez à nouveau votre dossier. Tant que vous ne l'aurez pas fait, les « remarques » ne disparaîtront pas.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT FRANÇAIS
Sénégal

CAMPUS FRANCE
SÉNÉGAL

CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ

Ne sont pas éligibles pour la procédure Campus France Sénégal :

- ☑ Tout candidat ayant fait le bac plus de 2 fois et qui candidate en 1ère année (Licence et BUT).
- ☑ Tout candidat qui postule pour une formation, hors licence 1 et BUT1, et qui a repris plus de deux fois une année dans un cycle universitaire.
- ☑ Tout candidat ayant des dettes de crédits sur une année antérieure dans le cycle universitaire en cours.
- ☑ Tout candidat ayant produit de faux documents (passible d'une suspension de 5 ans)
- ☑ Tout candidat inscrit dans une formation ou ayant obtenu un diplôme non accrédité par l'ANAQSUP et/ou le CAMES
- ☑ Tout candidat non sénégalais ne pouvant justifier d'une année d'étude validée ou d'un contrat de travail de plus d'un an au Sénégal

Si vous êtes dans l'un de ces cas, vous ne devez pas candidater ni payer les frais d'adhésion au Service. Aucun remboursement ne sera effectué.